

# Règlement sur les émissions atmosphériques

## DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION RELATIF AUX ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

### FORMULAIRE GÉNÉRAL

- Les demandeurs<sup>1</sup> doivent s'assurer qu'ils :
  - ont une bonne connaissance du *Règlement sur les émissions atmosphériques (Loi sur l'environnement)*;
  - ont rempli lisiblement toutes les parties pertinentes (en lettres détachées, le cas échéant).
  - ont dûment rempli et signé la déclaration du demandeur se trouvant à la fin du formulaire;
  - ont joint tous les documents requis, y compris les droits de permis et les formulaires d'information relatifs aux activités particulières visées par le permis.
- Il est possible qu'une inspection soit effectuée avant qu'un permis soit délivré.
- En vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon (LEESY)*, l'activité envisagée pourrait être assujettie à une évaluation avant que le présent permis soit délivré.
- Après examen de la présente demande, on pourrait demander au requérant de fournir d'autres renseignements.
- Des droits pour l'examen technique peuvent être exigés avant que le présent permis soit délivré.

La demande originale, dûment remplie et signée, doit être envoyée par la poste ou présentée en main propre au bureau du gouvernement de votre localité, ou à l'adresse :

Direction des programmes environnementaux (V-8)  
Environnement Yukon  
Gouvernement du Yukon (10 Burns Road, Whitehorse)  
C.P. 2703  
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Pour de plus amples renseignements :

Téléphone : 867-667-5683 ou 1-800-661-0408, poste 5683 Télécopieur : 867-393-6205

Site Web : [http://www.env.gov.yk.ca/fr/air-water-waste/air\\_emissions\\_regs.php](http://www.env.gov.yk.ca/fr/air-water-waste/air_emissions_regs.php)

Courriel : [envprot@gov.yk.ca](mailto:envprot@gov.yk.ca)

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT ET REMPLIR TOUTES LES PARTIES DU FORMULAIRE.**

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR ET SUR LE LIEU

### 1. Nom et adresse du demandeur

Nom et titre de la personne ressource	Téléphone
Raison sociale de l'entreprise ou nom de l'organisme gouvernemental/direction/ministère	Télécopieur
Adresse postale	Code postal
Adresse courriel	
Nom (de la personne ou de l'entreprise) qui figurera sur le permis	

### 2. Qui est directement responsable de l'activité visée par le permis d'exploitation relatif aux émissions atmosphériques?

**même personne qu'à (1) ci-dessus** ou (s'il y a plusieurs lieux d'exploitation, utilisez une feuille distincte) :

Nom et titre de la personne ressource	Téléphone
Raison sociale de l'entreprise ou nom de l'organisme gouvernemental/direction/ministère	Télécopieur
Adresse postale	Code postal
Adresse courriel	

### 3. Où sera située la source d'émissions atmosphériques?

**même adresse que précédemment (1) ou** (s'il y a plusieurs lieux d'exploitation, utilisez une feuille distincte) :

Adresse postale	Code postal
Adresse municipale ou adresse cadastrale	Code postal
Désignation cadastrale (parcelle, bloc, plan, quadrilatère ou groupe)	

Coordonnées géographiques (à partir du point central des émissions atmosphériques - latitude et longitude, système UTM (précisez la zone) ou système Albers utilisé au Yukon)

**4. Qui est le propriétaire du terrain où sera située la source d'émissions atmosphériques?**

- même personne qu'à (1) ci-dessus ou (s'il y a plusieurs lieux d'exploitation, utilisez une feuille distincte) :

---

*Si le terrain où est située la source d'émissions n'est pas la propriété du demandeur, ce dernier doit joindre à sa demande une lettre du propriétaire l'autorisant à mener l'activité visée dans sa propriété.*

**5. S'agit-il d'un terrain loué? Si oui, par qui?**

---

**6. Si le terrain est situé à l'intérieur des limites municipales, quel en est le zonage? (S'il y a plusieurs lieux d'exploitation, utilisez une feuille distincte.)**

---

*Les demandeurs qui ne sont pas propriétaires du terrain où il y a un lieu pollué doivent joindre à la présente demande une lettre écrite par le propriétaire autorisant la réalisation des travaux dans sa propriété.*

**PARTIE 2 – ACTIVITÉS VISÉES PAR LE PERMIS D'EXPLOITATION RELATIF AUX ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES**

Cochez les activités qui s'appliquent à votre entreprise et remplissez les formulaires d'information qui s'y rapportent.

- Fabrication d'asphalte
- Prospection et production de pétrole et de gaz naturel entraînant le rejet de produits de combustion qui résultent du brûlage et du torchage
- Exploitation en carrière, concassage ou triage de pierres, d'argile, de schiste argileux, de charbon ou de minerai si l'excavation couvre plus de quatre hectares
- Traitement ou transport du charbon à un taux supérieur à cinq millions de BTU/h
- Exploitation d'installations pouvant produire, brûler ou utiliser, selon les indications du fabricant, de l'énergie thermique équivalent à cinq millions de BTU/h ou plus
- Brûlage de déchets :
  - Incinération
    - Exploitation d'incinérateurs pouvant brûler, selon les indications du fabricant, plus de 5 kg de déchets solides par jour
    - Utilisation de dispositifs pour l'incinération de déchets spéciaux, au sens du *Règlement sur les déchets spéciaux*
    - Utilisation de dispositifs pour l'incinération de sol contenant un polluant en quantité supérieure à la norme établie soit à l'annexe 1 ou à l'annexe 2 du *Règlement sur les lieux pollués*, et qui n'entre pas dans la catégorie des déchets spéciaux.
  - Brûlage à ciel ouvert de plus de 5 kg de déchets solides par jour
  - Brûlage d'un ouvrage pour le démolir

**Nota :**

**Incinération** s'entend de la combustion dans un incinérateur, c'est-à-dire un dispositif qui sert à brûler des déchets solides ou du sol contaminé et avec lequel il est possible de contrôler l'entrée d'air et la température de combustion

**Brûlage à ciel ouvert** s'entend de la combustion de matériel sans le contrôle de l'air de combustion, ni cheminée pour évacuer les produits de combustion dans l'atmosphère.

- Exploitation d'une installation de production d'électricité ayant une puissance nominale maximale d'au moins 1 mégawatt ampère (facteur de puissance unité égal à 1 mégawatt).
- Utilisation de combustible dont la teneur en soufre est supérieure à 1,1 % à des fins de :
  - Chauffage
  - Production de vapeur ou d'électricité
  - Combustion industrielle
- Stockage ou manutention de substances solides, liquides ou gazeuses d'une manière causant ou pouvant causer des effets néfastes
- La présente demande de permis est requise par le ministre pour les raisons suivantes :
  - L'opacité des émissions dépasse 40 %
  - Le rejet de polluants dans l'atmosphère causera ou risque vraisemblablement de causer des dommages irréparables à l'environnement
  - D'un avis d'un agent de la santé, le rejet de polluants dans l'atmosphère présente un danger réel ou imminent à la santé ou à la sécurité publique

### PARTIE 3 – AUTRES PERMIS OU APPROBATIONS

**7. Avez-vous soumis d'autres demandes de permis en vertu d'un règlement d'application de la *Loi sur l'environnement du Yukon*?**

- Règlement sur les déchets solides*
  - exploitation d'un lieu d'élimination des déchets solides
  - exploitation d'un dépotoir à des fins commerciales
  - autre : \_\_\_\_\_
- Règlement sur les déchets spéciaux*
  - élimination de déchets spéciaux
  - autre : \_\_\_\_\_
- Autre règlement : \_\_\_\_\_

**8. Votre projet est-il assujéti à une évaluation en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon (LEESY)*?**

- Oui, indiquez le numéro du projet : \_\_\_\_\_
- Non

### PARTIE 4 – RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS ET SUR LA SOURCE DE POLLUTION

**9. Décrivez le type et la quantité de polluants susceptibles d'être rejetés dans l'atmosphère. Si des tests d'émissions ou de dispersion ont été effectués, indiquez quels en étaient les résultats.**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**10. Joignez en annexe une copie des plans et dessins de l'installation représentant les éléments suivants, selon qu'ils s'appliquent :**

- L'emplacement de l'équipement d'exploitation;
- Les points d'émission dans l'atmosphère;
- Les dimensions des constructions;
- La hauteur des cheminées;
- La direction du nord et des vents dominants;
- L'échelle exacte ou approximative des plans et dessins.

**11. Joignez en annexe une carte ou une photo aérienne, dressée à une échelle de 1:50 000, montrant l'emplacement de l'installation, des résidences, des bâtiments, des chemins et autres installations situées dans un rayon de cinq kilomètres de toute source de pollution.**

---

---

---

---

**12. Indiquez les mesures qui seront prises pour réduire les émissions atmosphériques qui seront rejetées par l'installation et indiquez la teneur en polluants de ces émissions.**

- Utiliser des combustibles plus écologiques (ex. gaz naturel au lieu du pétrole)
- Installer d'autres systèmes d'épuration
- Trier les matières premières
- Augmenter le débit d'air
- Contrôler la température de combustion
- Autre : \_\_\_\_\_

*Joindre en annexe les caractéristiques techniques de tout dispositif de contrôle des émissions atmosphériques, si possible.*

